

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 février 2017
PROCES-VERBAL

CONVOCATION

Le 7 février 2017, le Conseil Municipal a été convoqué en session ordinaire pour le 13 février 2017 à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES	1. <i>Etat : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local</i>
INTERCOMMUNALITE	2. <i>Avis sur le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche</i>
MARCHES PUBLICS	3. <i>Liste des Marchés Publics conclus en 2016</i>

SEANCE

Le **treize février deux mille dix-sept**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Alain MARTIN - Christophe VIGNAL - Marie France MULLER - Dominique GERARD - Raymond PINCHENON - Patrick HAOND - Bruno ALLIONE - Julie OUGIER - Mylène DEBOUVIER - Valérie DUPRE - Pascal RUEL - Lionel PAILLOT - Florence VICTOR - Amélie PERRIN - Guillaume SARTRE

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Marielle DURAND à Marie France MULLER - Gérard AMBERT à Christophe VIGNAL - Aline VOURIOT à Amélie PERRIN - Gilbert MOULIN à Alain MARTIN - Marie Pierre FAURE à Valérie DUPRE - Cécile FAURE à Florence VICTOR - Jean Marc FEOUGIER à Guillaume SARTRE - Myriam SALHI à Mylène DEBOUVIER

Secrétaire de séance :

Patrick HAOND

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

1/ Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 16 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité

2/ Mr le Maire procède au compte-rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délibération du 14 avril 2014

Date	Décision n°	Objet	Tiers	DEPENSES	RECETTES
11/01/17	DEC2017/009	Fourniture de vêtements pour les services techniques	AUX CLASSES LABORIEUSES	7 145.00 € HT	
17/01/17	DEC2017/010	Fourniture de 4 PC portables pour l'école élémentaire	Inforoutes de l'Ardèche	1 834.72 € HT	
18/01/17	DEC2017/011	Travaux de menuiserie au local de pêche	VIVABAT	1 357.51 € HT	
19/01/17	DEC2017/012	Fourniture et installation de 4 vidéoprojecteurs et 3 écrans à l'école élémentaire	U CULTURE ET TECHNOLOGIE	4 950.00 € HT	
24/01/17	DEC2017/013	Fourniture et pose d'un interphone à l'école maternelle	ERALPRO	2 775.00 € HT	
24/01/17	DEC2017/014	Remplacement de 2 radiateurs au gymnase Richardson	IDEX	855.00 € HT	
30/01/17	DEC2017/015	Remplacement d'un mât accidenté au parc industriel Rhône-Vallée	RAMPA ENERGIES	2 829.00 € HT	
30/01/17	DEC2017/016	Réparation d'un potelet et du trottoir suite à sinistre avenue Marcel Nicolas	COLAS SIT ESPACES	1 335.00 € HT 160.00 € HT	
01/02/17	DEC2017/017	Campagne de communication année 2017	Groupe Dauphiné Média	5 070.00 € HT	

3/ Mr le Maire présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

<p>TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - Demande de subvention à l'Etat/ Soutien à l'investissement public local - 75/subventions</p>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune s'est engagée dans un agenda d'accessibilité programmé pour la mise en accessibilité de 18 établissements recevant du public.

Cet agenda a été validé par arrêté préfectoral N°07-2016-04-04-009 et prévoit la réalisation des travaux sur la période 2016-2018.

Le montant total prévisionnel de cette opération s'élève à 276 814€ HT.

Mr le Maire informe également les membres du Conseil de la possibilité de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local, dans le cadre de l'article 141 de la loi de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016.

Considérant l'intérêt de ce projet, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention sur les travaux restant à réaliser sur la période 2017 à 2018 de l'agenda d'accessibilité programmé pour un montant de 230 489 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Approuve** le projet de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public tels que prévus dans l'agenda d'accessibilité programmé pour la période 2017-2018 et un montant de 230 489 € HT;
- **Charge** Mr le Maire de solliciter une subvention à l'Etat dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local 2017;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL DE L'URBANISME,
DOCUMENT EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE
57/intercommunalité

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe qui modifie dans son article 37 les dispositions du code de l'urbanisme relative au PLU et carte communale.
- Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite Loi ALUR qui modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Vu le code de l'urbanisme.
- Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est compétente en matière de *PLU*, document en tenant lieu et carte communale.

Considérant que cette compétence sera effective à l'expiration du délai de trois ans après l'adoption de la loi ALUR sauf si « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédents le terme du délai d'applicabilité », soit le 27 mars 2017.

Considérant l'intérêt de la commune à conserver sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- s'oppose au transfert de la compétence en matière de *PLU*, document en tenant lieu et carte communale à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche,
- demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2016

11/marchés publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a fait publier, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Mr le Maire présente la liste publiée sur le site du Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche et jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (23 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Prend acte** des marchés publics de la commune passés sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50